

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°25 du 7 juin 2013**

**PARTIE TEMPORAIRE**  
**Direction générale de l'armement (DGA)**

Texte n°22

**AVIS**

de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

*Du 30 avril 2013*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines.*

**AVIS de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.**

*Du 30 avril 2013*

NOR D E F A 1 3 5 0 7 8 3 V

---

*Référence de publication* : BOC N°25 du 7 juin 2013, texte 22.

---

Il est organisé, au titre de l'année 2013, un concours sur épreuves pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur de l'armement en application des dispositions du décret n° 2008-941 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Trois (3) places sont offertes au titre de ce recrutement. Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les 25 et 26 septembre 2013. L'épreuve orale d'admission se déroulera du 27 au 28 novembre 2013. La date et l'horaire seront fixés ultérieurement et individuellement pour chaque candidat admissible.

Sont autorisés à se présenter à ce concours les officiers, les ingénieurs d'études et de fabrications en position d'activité ou de détachement et les ingénieurs sur contrat du ministère de la défense réunissant, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les conditions suivantes :

- être âgé de trente-quatre ans au plus ;
- totaliser au moins cinq ans de services, en qualité d'officier ou d'ingénieur d'études et de fabrications en position d'activité ou de détachement ou d'ingénieur sur contrat du ministère de la défense ;
- satisfaire aux conditions d'aptitude physique exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement fixées par l'arrêté du 18 janvier 2011 modifié ;
- appartenir au corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement ou être titulaire soit d'un diplôme ou titre d'ingénieur délivré dans les conditions fixées par les articles L. 642-1. et suivants du code de l'éducation, soit d'un brevet d'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, soit d'un diplôme conférant le grade de master.

L'organisation du concours est fixée par l'arrêté du 29 juin 2009 modifié.

Les dossiers de candidature seront établis conformément aux dispositions du point 1. de l'instruction n° 144855/DEF/DGA/DRH/D du 8 juin 2012. Les candidats devront transmettre au plus tard le jeudi 4 juillet 2013, délai de rigueur, la demande d'inscription accompagnée des annexes II. et III. à l'adresse suivante :

Direction générale de l'armement  
DRH/SDMR/GMR  
5 bis, avenue de la Porte de Sèvres  
75509 Paris cedex 15

Il appartiendra à la direction des ressources humaines de recueillir l'avis du second notateur correspondant à l'annexe IV. du dossier.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de l'armement,  
directeur des ressources humaines,*

Christian CHABBERT.